

*Questions orales*

**L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, ce que dit le député n'est pas exact.

Cela n'est pas nouveau. La décision n'a pas été communiquée aux États-Unis. C'est le Commandement bi-national de NORAD, chargé, comme le sait le député, de veiller à la défense aérospatiale de l'Amérique du Nord, qui a demandé la permission d'effectuer des vols à basse altitude et de former son personnel. Il a d'ailleurs présenté cette demande en 1985.

Depuis, des études d'impact sur l'environnement ont été effectuées. Une entreprise privée de Vancouver, Environmental Sciences, a fait 53 recommandations. Nous avons été en mesure de respecter 53 des 54 recommandations comprises dans ces études. Nous avons consulté des localités des Territoires du Nord-Ouest, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique.

Donc, le moment était venu d'annoncer ces vols, qui seront effectués quatre fois par an. C'est d'ailleurs tout comme les vols qui ont déjà lieu au Québec, au Nouvelle-Écosse et dans le nord de l'Ontario.

LA CONSULTATION DES CANADIENS DE L'OUEST—LA  
POSITION DU MINISTRE

**M. Jim Fulton (Skeena):** Ma question supplémentaire s'adresse au même ministre. Fait intéressant, la plupart des autorités aux États-Unis ne tolèrent pas et n'autorisent pas les vols à aussi faible altitude.

Les sorties de bombardiers en masse à faible altitude mettent en danger les oiseaux, la faune, les pilotes et le public. Trois appareils américains B-1B se sont écrasés en 14 mois, entre septembre 1987 et novembre 1988. L'un d'eux s'est écrasé après avoir heurté un oiseau en vol à basse altitude, causant la mort des trois officiers à bord. Le couloir prévu en Colombie-Britannique fait survoler aux appareils le territoire de 19 bandes indiennes qui n'ont pas été consultées. Certains de ces appareils seront armés, comme l'ancien ministre de la Défense nationale me l'a confirmé.

Le ministre ne croit-il pas que les Canadiens de l'Ouest ont le droit d'être prévenus, d'être consultés et de dire non à ces vols faible altitude qui ont de telles conséquences?

• (1440)

**L'hon. Bill McKnight (ministre de la Défense nationale):** Monsieur le Président, je trouve très étrange que les députés du Nouveau Parti démocratique, après avoir recommandé que nous rappelions nos troupes d'Europe et que nous quittions l'OTAN, proposent maintenant que nous ne participions pas à la défense du continent nord-américain.

Les consultations, de même que l'étude sur les répercussions environnementales, remontent à 1985. C'est de notre espace aérien, de la formation de pilotes canadiens pour la défense du Canada et de l'Amérique du Nord qu'il s'agit.

Les discussions des quatre dernières années montrent que nous avons établi le couloir après avoir tenu des consultations et des réunions au moins dans les Territoires du Nord-Ouest, en Alberta et en Colombie-Britannique au sujet des couloirs 910 et 920.

Ceux-ci peuvent être modifiés s'il est démontré qu'ils présentent des dangers. Les vols prennent quatre jours sur 365. Ces couloirs ne nuisent pas à l'environnement, y compris l'habitat humain.

\* \* \*

LE BUDGET

L'ENQUÊTE SUR LA FUITE BUDGÉTAIRE—LE RÔLE DES  
FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX

**L'hon. Bob Kaplan (York-Centre):** Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Hier, nous avons vu qu'il y avait une nette contradiction entre les déclarations de la Gendarmerie royale et celles du ministre de la Justice au sujet du rôle qu'ont joué les collaborateurs du ministre dans l'examen de la fuite du budget.

Les membres de la Gendarmerie royale ont affirmé hier matin que ces fonctionnaires sont leurs avocats et que ceux-ci ont donné directement leur avis sur les accusations à porter. C'est tellement vrai qu'on invoque à ce propos le secret professionnel de l'avocat.

Le ministre, par ailleurs, prétend que ses collaborateurs ne sont intervenus qu'à la demande des fonctionnaires de Queen's Park dans le cadre des consultations normales. Quelle version est la bonne?

**L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada):** Monsieur le Président, tout cela a été expliqué dans l'aide-mémoire remis au chef du Nouveau Parti démocratique il y a une dizaine de jours. Il y est dit très clairement que les fonctionnaires du ministère de